

[Accueil](#) > Fonds d'aide à la presse 2018 : la Maison de la Presse demande à l'Etat de créer les conditions pour l'émergence de véritables entreprises de presse au Niger

---

## **Fonds d'aide à la presse 2018 : la Maison de la Presse demande à l'Etat de créer les conditions pour l'émergence de véritables entreprises de presse au Niger**

Soumis par ANP le mer, 11/12/2019 - 17:27

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

décembre 11, 2019

Niamey, 11 Décembre (ANP) - Suite à la publication, le 6 décembre dernier par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), de la répartition du fonds d'aide à la presse privée pour l'année 2018, le Bureau du Conseil d'Administration de la Maison de la Presse, la faîtière des organisations des médias nigériens, demande à l'Etat de créer les conditions devant permettre l'émergence de véritables entreprises de presse au Niger.

En effet, dans un communiqué publié ce mercredi 11 décembre 2019, le Bureau du Conseil d'Administration de la Maison de la Presse, après avoir rappelé les conditions de répartition du fonds d'aide à la presse privée par le Conseil supérieur de la Communication (CSC), a fait remarquer, que pour ce concerne l'année 2018, "l'enveloppe allouée par le gouvernement est insignifiante, qu'un nombre limité d'organes de médias ont pu accéder au fonds et que les conditions d'éligibilité et les critères d'attribution appliqués pour l'obtention du fonds n'ont pas été souples pour les organes des medias".

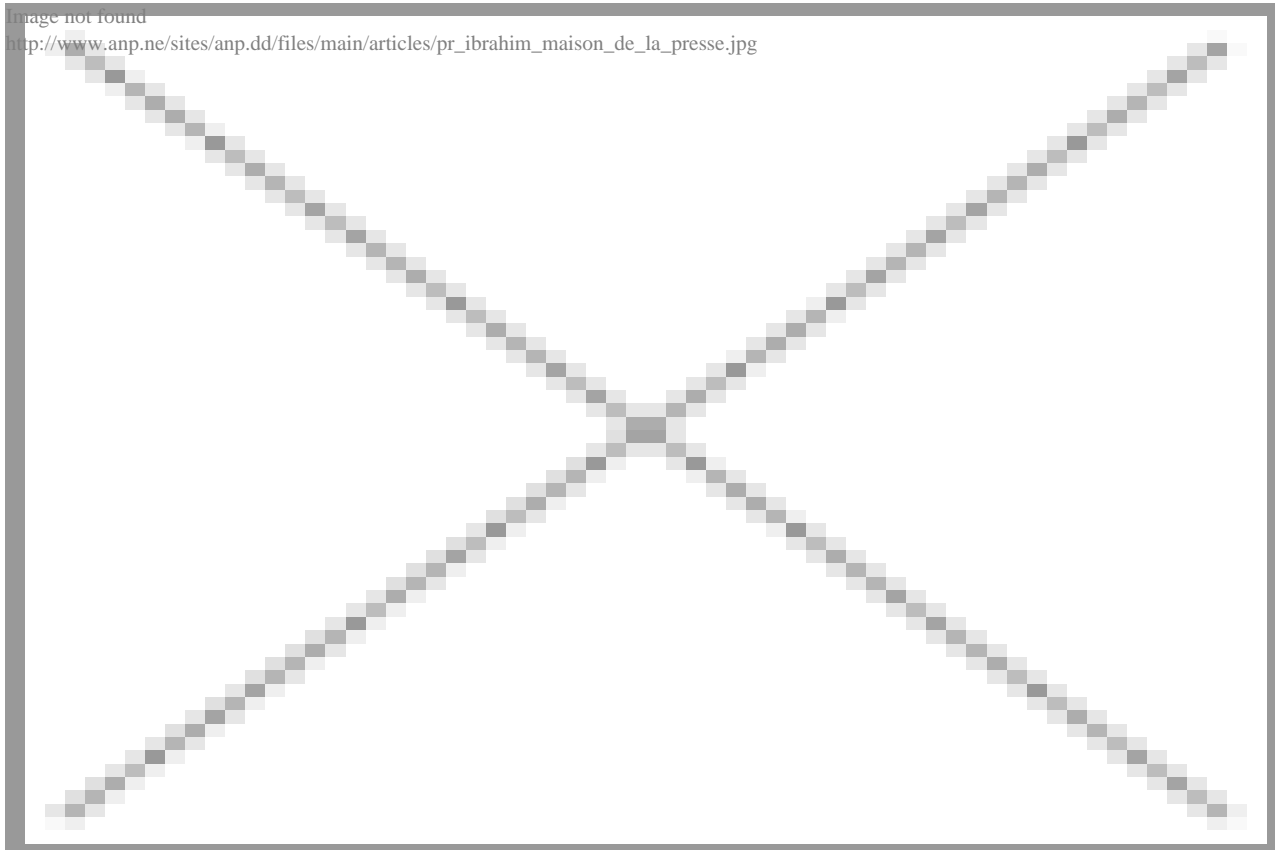
Aussi, la faîtière des organisations socioprofessionnelles des médias demande-t-elle à l'Etat de rehausser l'enveloppe allouée pour le soutien aux organes des médias et aux journalistes, de créer les conditions permettant l'émergence de véritables entreprises de presse, ainsi que la révision de la loi sur le Conseil Supérieur de la Communication, particulièrement l'article 10.

Ce dernier stipule, en effet, que : « Le conseil supérieur de la communication (CSC) gère le fonds d'aide à la presse et veille à sa bonne utilisation. Ce fonds est destiné à la formation des journalistes et à l'acquisition des équipements pour les entreprises. Le soutien aux entreprises de presse est indirect. En aucun cas il ne peut concerner le fonctionnement courant de celles-ci. Le fonds est alimenté annuellement par des contributions de l'Etat, de ses démembrements et de toute société de communication, de publicité et de distribution de presse, de don et legs. Une délibération du conseil supérieur de la communication détermine les conditions d'éligibilité aux fonds d'aide à la presse et les modalités de son application ».

Au Conseil Supérieur de la Communication, la Maison de la Presse demande de rendre souples les conditions d'éligibilité et les critères d'attribution du fonds d'aide à la presse, et de prospector d'autres sources de financement du fonds d'aide à la presse pour alimenter davantage l'enveloppe.

Pour l'année 2018, rappelle-t-on, a réparti quelque 185.017.531 francs CFA pour tous les médias privés (4 télévisions, 3 radios et 3 journaux) dont 35% consacré à la formation des journalistes et 65% pour l'acquisition des équipements pour les entreprises de presse.

KPM/ANP/ 059 Décembre 2019



Tags:

[Niger/Médias-Fonds d'aide](#) [3]

[Afrique](#) [4]

Choisir un pays:

[Niger](#) [5]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [6]

---

**Source URL (modified on 11/12/2019 - 17:27):** <http://www.anp.ne/?q=article/fonds-d-aide-la-presse-2018-la-maison-de-la-presse-demande-l-etat-de-creer-les-conditions>

### Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] [http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/pr\\_ibrahim\\_maison\\_de\\_la\\_presse.jpg](http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/pr_ibrahim_maison_de_la_presse.jpg)

[3] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger-medias-fonds-d-aide>

[4] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[5] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[6] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>